

FORMATION MAC SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

La formation SST est très flexible et modulable en fonction de l'environnement professionnel dans lequel vous évoluer. En effet lors de l'étude de besoins nous prenons en compte les différents paramètres d'intervention de vos collaborateurs en cas d'accidents.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
- Mettre en place ses compétences de SST au service de la prévention dans son entreprise

ORGANISATION

Durée : 7 heures soit 1 journée

Public concerné : Ensemble du personnel

Effectifs : 4 à 10 stagiaires

Déroulement : intra ou inter-entreprises **Méthode pédagogique** : Exposé interactifs – vidéo – démonstrations- cas concrets

Prérequis : Être titulaire du certificat SST de moins de 24 mois

Aptitude : utilisation de la pensée logique – Dextérité, utilisation de méthode, de matériel

Compétences : Professionnelle - social - méthodologique

Délai et modalité d'accès : Réaliser une demande d'inscription par mail, ou par téléphone au plus tard 48h avant le début de la formation.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU	DURÉE
Compétence 3 : Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir 3.1 - Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée 3.2 - Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser	• Connaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée, l'ordre de recherche de ces signes et les techniques préconisées permettant de les déceler • Connaître l'ordre de priorité des actions de recherches • Connaître les résultats à atteindre empêchant l'aggravation de l'état de la victime • Connaître l'ordre de priorité des résultats à atteindre	02h00
Compétence 4 : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise 4.1 - Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention 4.2 - Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre 4.3 - Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte 4.4 - Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime	• Connaître les éléments du message • Connaître les « consignes en cas d'accident » prévues dans l'organisation des secours dans l'entreprise • Connaître les critères prédéfinis • Connaître les consignes • Connaître l'existence et l'emplacement de moyens adaptés	02h30

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	CONTENU	DUREE
Compétence 5 : Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée 5.1 - Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre 5.2 - Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée 5.3 - Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés	• Connaître l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre • Connaître la (les) technique(s) référencée(s) liée(s) à l'action à mettre en œuvre • Connaître les gestes permettant la surveillance de la victime afin de détecter l'apparition de nouveaux signes. • Savoir adapter ses gestes en cas d'apparition d'autres signes aggravant ou améliorant l'état de la victime	01h00
Compétence 6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise 6.1 - Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise 6.2 - Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention	Connaître : • les accidents du travail • les maladies professionnelles • Les accidents du secteur d'activité et les accidents de l'entreprise • Le rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise • La place du SST en articulation avec les autres intervenants en cas d'accident	00h30
Compétence 7 : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention 7.1 - Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail 7.2 - Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses	Connaître les notions de danger (ou phénomène dangereux) • Connaître la notion de situation dangereuse, zone dangereuse • Connaître la notion d'événement déclenchant, événement dangereux • Connaître la notion d'exposition et d'atteinte à la santé (urgences vitales, traumatismes, maladies liées à l'environnement) • Connaître le mécanisme d'apparition d'une atteinte de la santé • Savoir repérer une situation de travail dangereuse et connaître les méthodes pour supprimer le danger • Connaître les actions possibles à mettre en œuvre pour assurer une prévention ou une protection adaptée	00h30
Compétence 8 : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) 8.1 - Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise 8.2 - Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mise en œuvre	• Connaître l'organisation de la prévention de l'entreprise et les personnes qu'elle implique • Articulation de son action avec les autres acteurs de l'entreprise • Connaître l'organisation de la prévention de l'entreprise et les personnes qu'elle implique • Articulation de son action avec les autres acteurs de l'entreprise	0h15
Clôture (15 min)	• Clôture de la formation • Évaluation de la formation • Remise des documents stagiaires	00h15

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret SST remis au participant + 1 autocollant SST
- Plan d'intervention SST remis à l'entreprise à l'issue de la formation
- Diaporama : Plan d'intervention SST animé
- Supports de cours Action Préventive FORMATION, image, vidéo, ...
- Ordinateur, vidéoprojecteur et enceinte audio portative

Matériel de simulation :

- lot de mannequins : adultes, enfants et nourrissons, matériel de désinfection pour chaque participants
- défibrillateurs de formation avec accessoires
- Kit de simulation : plaies, brûlures, traumatismes, membres sectionnés, corps étranger, fractures ouvertes, hémorragies,...
- Divers matériels pour la réalisation des cas concrets : Compresses Hémostatiques d'Urgence Thuasne (CHUT), garrots, pansements, compresses, désinfectants, rince œil pour brûlures chimiques, couvertures de survie...
- tapis confort PLS

Ressources documentaires obligatoires :

- Référentiel technique INRS - ED 700
- Référentiel de formation INRS - ED 7001
- 1 Plan d'intervention + pictogrammes SST magnétiques (outils31)
- Aide-mémoire SST - ED 4085

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

- Formateur SST / PSC1 validé par l'INRS

METHODES ET MODALITÉ D'ÉVALUATION

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

- Cas concrets d'examens
- Certification INRS - Grille INRS
- Remise du Certificat SST • Remise d'une attestation de présence en fin de formation

LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct. Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

ÉQUIVALENCE

Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions de réalisation et des moyens de compensation sera réalisé en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

TARIF ET INFORMATIONS :

- Nous consulter

Contactez-nous !

Bruno CHAUMETTE
Directeur

Tel : 06.24.53.04.99
Mail : contact@action-preventive.fr